

Considérants

- ✓ Considérant que la grève prend une tournure de lutte locale sur les autres campus;
- ✓ Considérant les 2 756 100\$ coupés dans les quatre dernières années au CVM;
- ✓ Considérant la privatisation de la Maison théâtre, la location du centre sportif au bénéfice de gens de l'extérieur plutôt qu'à la communauté du CVM, les coupures pour les interprètes pour mal-entendant-e-s, les coupures au SAIDE (services d'aide à l'intégration des étudiants), les coupures au BAR (Bureau d'Aide à la Réussite en sciences humaines), au CAF (centre d'aide en français), la perte d'emplois étudiants en général;
- ✓ Considérant la hausse des frais afférents de 26\$, soit environ 15% des frais de scolarité dans les cégeps, adoptée en mars 2014 par le conseil d'administration du cégep;
- ✓ Considérant qu'il existe des logiciels libres et gratuits pouvant remplacer presque tous les logiciels payants utilisés au cégep et que leur utilisation nous ferait économiser énormément d'argent;
- ✓ Considérant que la gestion du magasin scolaire et de la cafétéria par des entreprises privées ne profite qu'à eux-mêmes plutôt qu'à la communauté du CVM et que cela entraîne des coûts faramineux pour le cégep;
- ✓ Considérant que l'administration elle-même affirme être contre les mesures d'austérité et que nous ne pourrions que l'aider à mettre ses idées en pratique en adoptant une telle proposition;

Mandats

- ❖ Que l'AGECVM poursuive la grève en cours jusqu'à une Assemblée générale de reconduction;
- ❖ Que l'AGECVM tienne une Assemblée générale ayant pour sujet la reconduction de la grève le lundi 4 mai à midi au gymnase du cégep et soit en grève d'ici l'instance en question;
- ❖ Que l'AGECVM réoriente sa lutte dans une optique offensive et locale afin d'empêcher d'appliquer l'austérité au CVM;
- ❖ Que l'AGECVM exige de l'administration qu'elle s'engage à avoir des budgets déficitaires et refuse d'appliquer les coupures budgétaires du gouvernement;
- ❖ Que le vote soit fait par vote secret aujourd'hui même;

Revendications locales

- ❖ Que les revendications de notre campagne de grève au local soient:
 - Le réinvestissement des fonds coupés dans les quatre dernières années au CVM, soit 2 756 100\$, dans des services bénéficiant principalement aux étudiant-e-s;

- La création de postes d'employé-e-s étudiant-e-s équivalent à ceux coupés au cours des quatre dernières années et le réengagement, dans la mesure du possible, des employé-e-s coupé-e-s;
- La remise en place de postes d'infirmières, sexologues et autres services d'aide coupés dans les quatre dernières années;
- La ré inclusion des étudiants expulsés au mois de janvier 2015;
- L'abolition des frais afférents dans une perspective de gratuité scolaire;
- La fin des contrats justifiant l'utilisation de logiciels informatiques payants lorsque ceux-ci peuvent être remplacé par des logiciels libres et gratuits;
- La fin des contrats avec les entreprises privées gérant actuellement la cafétéria et le magasin scolaire;
- La gestion par l'AGECVM du magasin scolaire et de la cafétéria.

Revendications nationale (Rappel)

- ❖ Que les revendications de notre campagne de grève demeurent:
 - L'abolition des mesures d'austérité, et ce, pour toujours;
 - L'abrogation de la loi 10, l'abandon du projet de loi 20 et la fin du processus actuel menant à la privatisation des services publics;
 - La modification du fonctionnement des institutions publiques afin qu'elles soient démocratiques et accessibles à tous et à toutes, dans une perspective d'autogestion.
 - L'arrêt de l'ensemble des projets extractivistes, notamment ceux d'exploitation et de transport d'hydrocarbures;
 - L'abolition de la loi 3 et le respect des employé-e-s de la fonction publique par une offre patronale respectant la dignité des travailleuses et travailleurs;
 - L'abandon du projet de loi fédéral C-51
 - La tenue d'un référendum populaire sur les mesures d'austérité
 - Le retrait des expulsions politiques à l'UQAM et de l'injonction
 - L'abrogation du règlement P6 à Montréal et 19-2 à Québec

Modalités

- ❖ Que les modalités de la grève demeurent les mêmes que celles votées lors des assemblées générales du 5 mars et du 7 avril 2015